

1. EDITORIAL



Traversée comme l'ensemble des services sociaux par la pandémie, l'année 2020 a révélé et les capacités d'adaptation, de réactivité du SAEMO/68, mais aussi les dégradations indéniables des situations familiales, des mineur(e)s impactés en première ligne par les effets délétères de la crise sanitaire.

Ainsi, inéluctablement, les plus vulnérables, les plus abimés par un contexte économique déjà précaire antérieurement, sont ceux qui ont dû affronter de nouvelles épreuves, rechercher de nouvelles ressources pour affronter des situations familiales auxquelles ils n'étaient pas préparés. Nonobstant, cette crise sanitaire a aussi obligé les professionnel(le)s du service AEMO/68 à répondre de la continuité des prises en charge dans des conditions d'exercice dégradées au regard des précautions sanitaires à respecter, au regard des mal-être, des conflits parfois réactivés du fait des confinements et des anxiétés de beaucoup. Sans réelles perspectives, les climats relationnels sont devenus explosifs, certains mineur(e)s plus déstabilisés encore, le tout générant des modalités de vie qui les ont contraints à des proximités matérielles inadaptées ou dangereuses.

Au-delà, avec un petit peu de recul, si cette crise sanitaire est venue rappeler de façon criante toutes les vulnérabilités de ceux et celles qui sont accompagnés, elle a aussi mis en lumière les besoins d'aide et de soutien qui ne cessent de croître, qui ne sont pas couverts et auxquels les professionnels sont en butte.

De fait, il est donc indispensable de rappeler cette année plus encore que par le passé, qu'il ne s'agit pas de minimiser les difficultés grandissantes qui obligeront indéniablement politiques et financeurs à prendre en compte les préoccupations et les expertises des professionnels afin de garantir, autant que ce peut et in fine, les missions de protection de l'enfance, d'inclusion et d'insertion sociale de tous. Sans ce changement de prisme social, il est à craindre en plus de l'épuisement des équipes, une société profondément inégalitaire, mère de violences et d'injustices.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Au terme de l'article du Code Civil 375 et suivants, l'ensemble des missions du SAEMO/ 68 repose sur le principe d'une mesure d'assistance éducative, ordonnée par un Magistrat ou contractualisée avec les détenteurs de l'autorité parentale par un Chef de Service Adjoint des Territoires de Solidarité de la CeA, « **Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises** ». Les prestations délivrées, au titre de l'article 375-2 du Code Civil s'adossent sur le principe qu'à « Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et qu'il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre ».

Comme il l'avait été pressenti, cette année est marquée par une forte augmentation des décisions judiciaires ordonnant des mesures renforcées (AEMO/R), et des mesures qui offrent des possibilités d'hébergements ponctuels (AEMO/H). L'activité d'AED/R suivant la même courbe exponentielle, cette dimension vient clairement signifier les besoins d'accompagnement quotidien et massif des familles qui sont en proie à des difficultés d'éducation plus importantes ou qui attestent des difficultés à exercer une autorité parentale adaptée et sécurisante. Pour les mineur(e)s, cette demande d'intervention plus prégnante laisse aussi percevoir leurs difficultés à trouver leur place, à grandir dans un environnement anxiogène et à s'adapter aux contraintes.

Pour autant, et malgré la volonté de répondre au plus vite à ces décisions, les délais d'attente de mise en œuvre sont longs, trop longs même si pour partie réduits par la mise en œuvre transitoire de mesures AEMO dans l'attente de l'engagement des accompagnements renforcés. Très insatisfaisant pour les familles et les professionnels qui ne peuvent répondre à la totalité des besoins ayant justifié une décision judiciaire d'un accompagnement renforcé, il n'en demeure pas moins qu'à cet endroit, il apparaît essentiel de considérer les moyens humains à déployer pour répondre et satisfaire aux besoins des usagers.

L'ACTIVITE

Sites de Colmar et Mulhouse

Activités	2018	2019	2020
JOURNEES PREVISIONNELLES	689185	698245	698245
JOURNEES REALISEES	689362	695310	681612
ECARTS	177	-2935	-16633
	0,03%	-0,42%	-2,38%
EFFECTIF AU 31 DEC	1744	1641	1828
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	98,40%	99,58%	95,20%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2755	2521	2655

A la lecture des chiffres, il pourrait être considéré que le service n'a pas répondu aux objectifs d'activité fixés par les financeurs. Or, force est de modérer ces constats en rappelant les organisations instables pendant plusieurs semaines au 1^{er} et second trimestre 2020 (suspensions des audiences aux tribunaux pour enfants, suspensions des contractualisations au Conseil Départemental, absence de relai sur les territoires de solidarité du fait des confinements et des directives sanitaires gouvernementales...) mais de souligner la continuité de l'activité auprès des mineur(e)s et des familles dont les professionnels n'ignoraient pas les fragilités et les risques personnels et intrafamiliaux.

Ainsi, alors qu'il s'agissait de repenser les organisations de travail, tant au niveau des AEMO, AEMO/R, AED et AED/R, il est apparu que l'activité a été pensée pour être maintenue, les prises en compte en AEMO/R ayant nécessité un recrutement temporaire pour répondre des besoins.

Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

Activités	2018	2019	2020
JOURNEES PREVISIONNELLES	7756	7756	7756
JOURNEES REALISEES	9188	9276	9325
ECARTS	1432	1520	1569
	18,46%	19,60%	20,23%
EFFECTIF AU 31 DEC	26	35	48
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	118,46%	119,60%	120,06%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	50	57	68

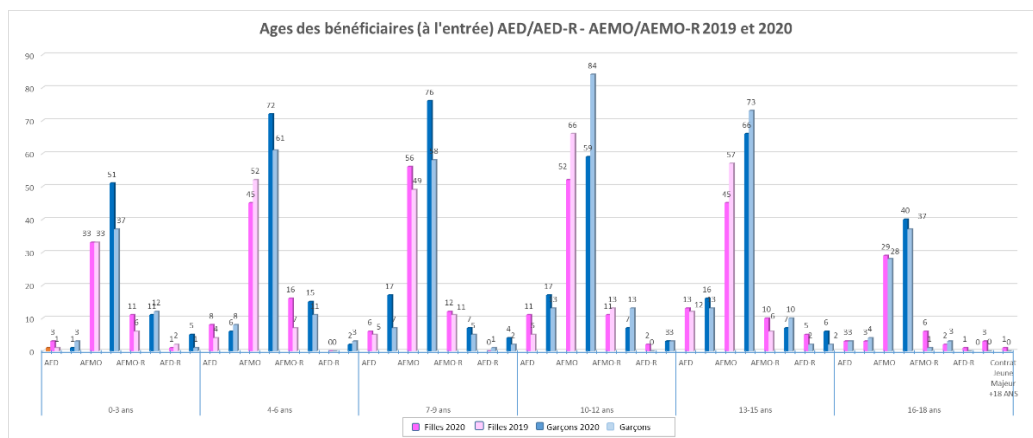
Si le SAEMO/68 considère l'activité de l'AEMO/H comme partie intégrante des missions, il n'en demeure pas moins que son financement est distinct alors qu'il serait sans doute plus judicieux de penser un budget global qui permettrait une plus grande souplesse dans les modalités de fonctionnement et un taux d'activité considéré à sa juste réalité. En effet, depuis plus de trois années, l'activité de l'AEMO avec hébergement ne cesse de croître, mais est en partie aussi mise en œuvre dans l'attente de son effectivité, dans les unités d'AEMO dites « classiques » qui ne répondent pas des mêmes objectifs.

Aussi, alors que cette année 2020 n'a pas permis des conditions optimales d'accompagnement au regard des contraintes sanitaires fortes, les professionnels du service ont fait preuve d'une grande réactivité tout en faisant signe d'une multiplicité des facteurs de risque (dégradations familiales, scolarité suspendue, perte de relations extra-familiales du fait des confinements, fermeture des lieux d'activités sportives...) qui indiquent clairement des perspectives d'intervention plus complexes encore dans les prochaines années.

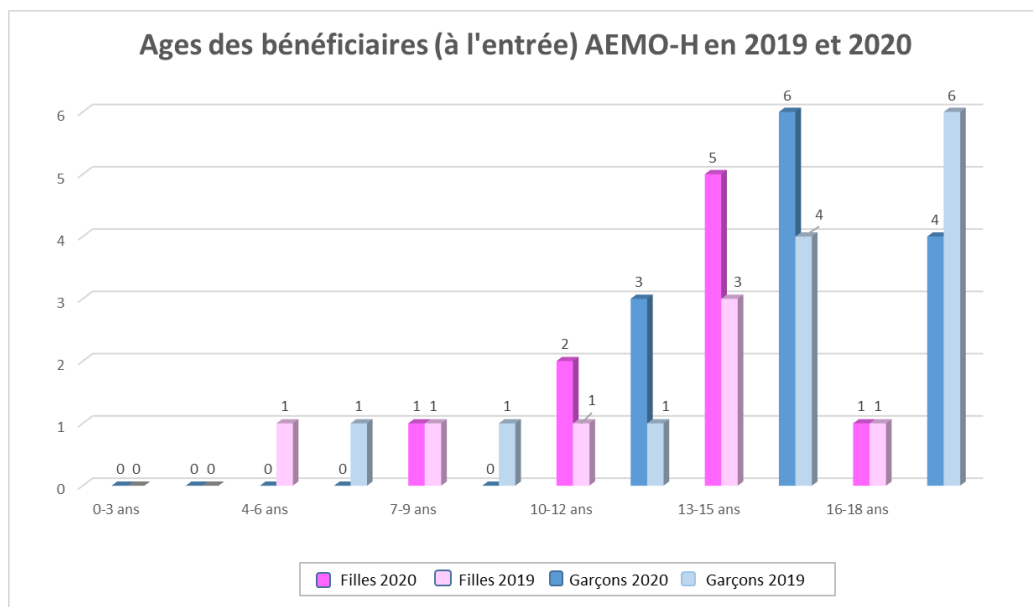
A cet endroit, la spécificité du modèle d'intervention avec hébergement reste à développer et nécessite d'être reconsidéré afin de le doter de moyens suffisants aux fins de traitement des situations plus graves et plus éprouvantes et qui restent des alternatives éprouvées aux placements. A cet endroit aussi, le service d'AEMO/H et d'AEMO/R participent activement à la gestion des mesures de placement non exécutées.

AGE MOYEN DES MINEURS ACCUEILLIS

Sites de Colmar et de Mulhouse



Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)



MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

A la lecture des tableaux suivants, les mesures ordonnées font majoritairement suite aux préconisations du Service d'Investigation Educative (SIE), sachant aussi que les Espaces de Solidarité sont eux les principaux prescripteurs des mesures d'AED. En ce qui concerne les mesures en AEMO/R et AEMO/H, il est important de souligner que ces deux missions sont plus souvent sollicitées au fil des années, et génèrent une suractivité alors que les délais d'attente sont importants (entre 6 et 8 mois) et qu'il revient aux unités d'AEMO classique de prendre en compte ces mesures dans l'attente, créant de fait et très logiquement, ici aussi, une liste d'attente.

En matière de fin de mesure, il est à relever qu'un tiers est lié à des évolutions satisfaisantes des situations et que peu de mesures sont suivies d'un placement, malgré leurs complexifications.

ADMISSIONS - PROVENANCE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
ASE	54	8	7	0	3
ESPACES SOLIDARITE	1	43	0	11	0
JUGES DES ENFANTS - PARQUET	33	0	2	0	0
LIEU DE PLACEMENT	16	0	2	0	0
SERVICE DE MILIEU OUVERT	74	18	47	5	11
SERVICE D'INVESTIGATION	325	4	31	0	3
POLICE/GENDARMERIE	85	0	3	0	0
PJJ	10	0	2	0	1
AUTRES DEPARTEMENTS	27	0	1	0	0
AUTRES (Famille, EN, Hopitaux...)	9	5	4	0	2
TOTAL ADMISSIONS	634	78	99	16	20

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
EVOLUTION POSITIVE	251	1	44		5
MAJORITE	60	3	5		2
PLACEMENT	1				
DEMEMAGEMENT	18		1		1
ARRET ANTICIPE	250	21	46	9	9
AUTRES MOTIFS	82	68	16	6	3
BASCULEMENT EN JUDICIAIRE OU PENAL		6	3		
BASCULEMENT EN ADMINISTRATIF	1				
TOTAL SORTIES	663	99	115	15	20

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Le SAEMO 68 a su, au cours de l'année 2020, modifier sans cesse ses modalités de fonctionnement pour répondre de la sécurité des professionnels tout en ayant le souci de répondre aux besoins des mineur(e)s et des familles. Ainsi, là où les temps de travail en présentiel restent indispensables à la cohérence des accompagnements, il a fallu penser des organisations en distanciel qui ont obligé les professionnels à modifier leurs approches de travail social, à composer avec des contraintes qui ne s'inscrivaient pas dans leurs logiques d'autant qu'elles ont évolué au fil de l'année, créant sans nul doute des craintes et des sentiments de perte de sens. A l'inverse, et malgré tout, peu à peu, tout en regrettant de ne pouvoir revenir à ce qui constitue les fondements du travail social en milieu ouvert, tous et toutes ont eu le souci permanent de remplir leurs rôles de protection des enfants et d'être satisfaits, parfois, de l'évolution de certaines situations familiales qui ont su révéler leurs ressources et leurs compétences grâce au travail d'accompagnement conduit avec engagement.

Réduits à se rencontrer au travers d'écrans, les temps de réunions de travail autour du projet de service, autour des projections de formation ou d'information, ont donc été là aussi quelque peu bouleversés, insatisfaisants mais ont préservé les communications et l'avancée des travaux en cours.

Sur les questions des évolutions des publics, les constats établis en 2019 restent d'actualité et se confirment, d'autant que le nombre de demandes d'interventions en milieu ouvert ne cesse d'augmenter mais se caractérise plus clairement par des situations plus fortement dégradées, des précarités plus affirmées du fait en partie de la situation économique, à l'isolement aussi des familles.

A cet endroit encore, si le service a tenté de répondre en toute responsabilité aux besoins pressants et parfois impérieux, il y a lieu de réaffirmer que les interventions sont sous-tendues par des risques multifactoriels qui obligent les professionnels à multiplier les axes de travail alors même que l'ensemble des dispositifs sont saturés ou inexistant.

Ainsi, l'accompagnement en **AEMO « classique »** à Mulhouse et Colmar, est décrit plus fréquemment comme des interventions « d'urgentistes », auxquelles il s'est agi de répondre expressément. Il est aussi évident que si le travail de partenariat reste une priorité, ce dernier a peiné à se mettre en mouvement, tous nos interlocuteurs ayant été soumis aux mêmes contraintes et aux mêmes réalités. Enfin, et ce comme il l'a été déjà souligné en 2019, la charge de travail, par déduction, reste importante.

En effet, le nombre de mineur(e)s suivis par chaque travailleur social ne diminue pas au fil des années alors que les besoins sont plus importants et obligent parfois à des choix cornéliens qui contribuent, sans aucun doute, au désappointement des professionnels.

Si l'on pouvait, par ailleurs, considérer antérieurement, l'intervention de **l'AEMO/R** déployée sur les sites de Mulhouse et de Colmar comme plus sereine (chaque travailleur social assure le suivi en moyenne de 11 mineurs), il s'avère dans les faits que les professionnels parlent eux aussi de travail tentaculaire qui mobilise beaucoup plus de temps. Soumis à une liste d'attente importante, ces mesures qui s'adossent à une réelle coopération avec les détenteurs de l'autorité parentale et les mineur(e)s, sont parfois prises en compte par le biais d'une AEMO dans l'attente d'une mise en œuvre de la mesure renforcée mais peuvent, malheureusement, à contrario, contribuer à l'émergence de difficultés nouvelles, que le service tente de limiter en ayant déployé un poste supplémentaire dans le cadre d'un surcroît d'activité mais qui s'avère malgré tout très en deçà des besoins, notamment au regard du nombre croissant de demandes.

Dans cette logique de dégradation généralisée, le modèle « hybride » d'intervention proposé à travers la mission **d'AEMO/H** exclusivement exercée à Mulhouse, ne cesse de prendre de l'ampleur et vient, ici aussi indiquer des besoins et des problématiques familiales plus complexes et plus incertaines. Régulièrement contactés sur le numéro dédié à ce service, les professionnels ont multiplié les interventions pour apaiser et sécuriser, permettre de canaliser les violences potentielles des uns envers les autres et ont aussi, au cours de l'année 2020, accueilli plus fréquemment des mineur(e)s dans le cadre du retrait immédiat afin de permettre une mise à distance des uns et des autres.

Cette solution provisoire de « repli » apparaît fréquemment salvatrice, constitue une réelle aide au maintien des mineur(e)s dans leur milieu familial mais tend à se multiplier tant les relations familiales se tendent, notamment aussi en lien avec les confinements qui ont créé de nouvelles tensions auxquelles personne ne pouvait échapper.

En matière de suivis administratifs, **les AED et les AED/R** déployées uniquement à Colmar, s'inscrivent dans les mêmes constats de difficultés pour conduire des accompagnements facteurs d'évolution mais présentent « l'avantage » de la coopération initiale avec les détenteurs de l'autorité parentale et les mineur(e)s. Aussi, même adossés sur la collaboration, les professionnels décrivent des situations plus inquiétantes qui nécessitent, ici encore, de développer des accompagnements plus massifs.

3.2. Travail avec les familles

Le travail avec les familles constitue le socle des missions du service et doit répondre des attendus des prescripteurs. Aussi, malgré l'aide contrainte (qui reste une majorité des situations relevant de la responsabilité du service) que l'on pourrait supposer comme étant une difficulté pour nouer une relation d'amélioration des situations, il s'avère que les professionnels font preuve d'une grande connaissance en matière de collaboration active.

Pour autant, les difficultés cumulées dans bon nombre de situations, les pertes de repères, les vulnérabilités plus prégnantes et les conflits larvés, très anciens de « mal-séparation », impactent fortement l'évolution des relations familiales, sur les places des mineur(e)s et de fait, sur leur sécurité affective, matérielle, psychologique et sociale. Ainsi, il ne s'agit pas de penser et d'agir l'intervention des professionnels de façon identique, selon que les titulaires de l'autorité parentale soient maltraitants, négligents, malades ou encore exclus du monde de l'emploi, mais de considérer, avant tout les besoins des enfants qui sont en partie conditionnés par des conditions de vie différentes. A cet endroit, les professionnels constatent des besoins des enfants plus conséquents et soulignent que les détenteurs de l'autorité parentale, pris dans leurs difficultés, sont plus fréquemment dans un registre de « déliaison » à leurs enfants, rendant le travail plus complexe et plus long.

Si l'on prend enfin en compte le nombre croissant de mesures de protection ordonnées par les Juges des Enfants, concomitantes à des décisions des Juges aux Affaires Familiales qui fixent les droits de visites et d'hébergement mais qui nécessitent un tiers pour assurer la sécurité des mineur(e)s, les professionnels se voient donc confiés des missions supplémentaires qui génèrent, in fine, de nouvelles modalités de travail avec les familles qui pèsent fortement sur l'évolution des relations entre parents, entre parents et enfants.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Inscrit dans un programme de « parcours » proposé par les territoires de solidarité du département, le service AEMO s'est mobilisé pour répondre de cette expérimentation qui réunit plusieurs partenaires et qui vise, à partir des besoins des usagers, à répondre d'une fluidité des réponses, d'un soutien aux détenteurs de l'autorité parentale et d'une meilleure lisibilité des intervenants, de leur place, dans les accompagnements singuliers. Si la pandémie est venue suspendre la démarche, il n'en demeure pas moins qu'elle se poursuivra et que l'ensemble des professionnels y trouvera de nouveaux modes de collaboration, plus efficaces et source d'une répartition des tâches dans l'intérêt de tous.

Plus fréquemment, les interventions en lien avec d'autres services de l'association notamment du secteur du handicap, se multiplient, plusieurs situations relevant d'une

double vulnérabilité. A cet endroit, les collaborations sont constructives et utiles à tous mais nécessiteront au fil des années d'être peaufinées au niveau de l'association.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Si toutes les politiques publiques préconisent le travail partenarial dans une logique de parcours, d'inclusion et d'égalité, force est de constater que cela reste complexe dans la mesure où tous les dispositifs en matière de protection de l'enfance sont saturés et ne peuvent plus répondre à l'ensemble des demandes. Par ailleurs, les effets des confinements, les discontinuités de fonctionnement de certaines institutions (scolaire, judiciaire...), ou de certains services ont contribué au mal-être de certains mineur(e)s, à la désocialisation et/ou à la perte de repères d'autres et ont créé des difficultés nouvelles qui auraient nécessité de travailler de concert.

Souvent seuls à cet endroit, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des professionnels a tenté de mobiliser les réseaux existants et a pu aussi réfléchir à ce qu'il serait utile de construire ou de développer ultérieurement afin de répondre au plus près des besoins repérés comme la médiation familiale, des groupes de pairs aidants, des relais....

Au-delà, à l'appui des années précédentes, le service est resté engagé au CNAEMO, dans les écoles de formation de travailleurs sociaux et à la CNAPE afin de réfléchir, de partager, de rechercher des outils de développement des prestations.

Enfin, dans un souci d'efficacité, le service a déposé une proposition synthétique d'un projet de service auprès des représentants du Conseil Départemental qui a fait l'objet de plusieurs rencontres.

3.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Tenu de présenter en 2021 le projet de service, l'ensemble des cadres et des professionnels du service AEMO/68 a dès cette année établi un diagnostic du service, de ses prestations et des besoins qu'il s'agira de proposer pour répondre aux évolutions des publics accompagnés. En effet, il apparaît fondamental, à la lumière de la crise sanitaire, que les impacts sur les plus en difficulté seront à prendre en considération et obligeront à penser des modèles d'intervention adaptés et sans nul doute, plus « étayant ». Convaincus qu'il y a une réelle priorité à ne pas sous-estimer les conséquences économiques et sociales qui arrivent, il paraît indispensable que tous les acteurs de la protection de l'enfance redéfinissent les actions prioritaires et à cet endroit, le service AEMO/68 se veut être force de propositions dans un territoire fortement impacté.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Au fil des mois, le service AEMO/68 a veillé à se constituer en une seule unité afin d'être plus clairement identifié par l'ensemble des partenaires et des prescripteurs. A l'épreuve de la pandémie et dans un souci d'harmonisation des pratiques, cette volonté a pu se déployer et s'inscrire, semble-t-il plus clairement pour toutes et tous.

Par ailleurs, en constituant un collectif de direction, qui a réuni tout au long de l'année écoulée chaque semaine l'ensemble des cadres de direction, la démarche d'appartenance à un même service a fortement contribué à repérer les difficultés communes, à identifier les possibles, à échanger sur la nécessité de partager dans une volonté de développement. Ainsi, alors que les sites de Mulhouse et de Colmar traversaient, à différents moments de l'année, des périodes difficiles marquées par l'absence de cadre intermédiaire, ce collectif de direction a su faire preuve de solidarité, ce qui a indéniablement contribué à soutenir les professionnels et à répondre de la responsabilité du service.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

S'il ne faut, cette année encore, ne retenir qu'une difficulté majeure, ce sera celle de la gestion des ressources humaines du Service AEMO/68 qui apparaît difficile à projeter et particulièrement préoccupante tant pour maintenir le taux d'activité que pour permettre une dynamique institutionnelle plus stable et plus constructive.

En effet, si l'année 2020 reste entre parenthèse au regard de la crise sanitaire qui a obligé les législateurs et l'employeur à adapter les organisations de travail, au-delà il s'agit de souligner les difficultés de recrutement, le taux d'absentéisme (tous sites confondus : 3 260 jours - hors absences COVID-), les difficultés des professionnels à exercer leurs métiers dans un contexte incertain qui les impacte dans leurs engagements.

Ainsi, sans cesse en recherche de professionnels qui s'inscrivent durablement dans les missions, certaines mesures ont sans nul doute été attribuées ou souffert de discontinuité avec des changements de référence d'autant qu'il a fallu aussi palier, au fil des mois, aux absences massives.

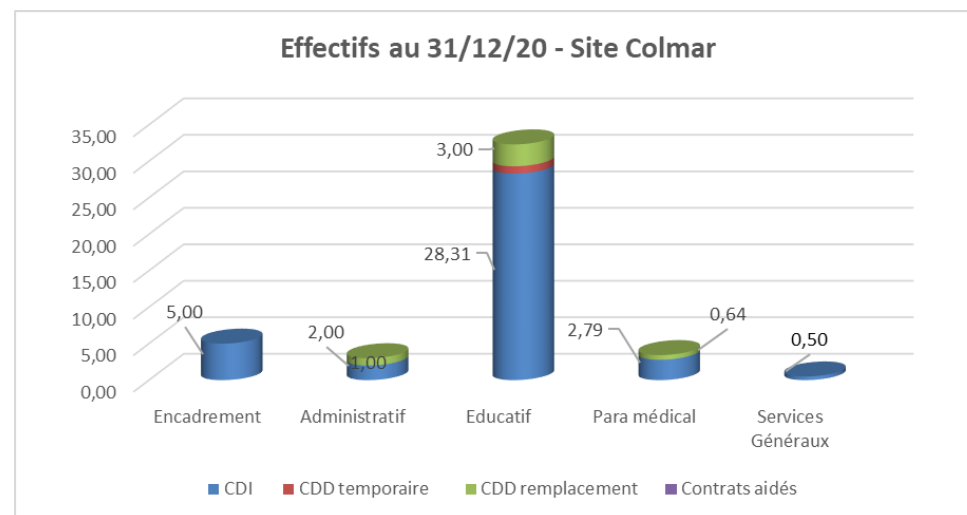
Si l'ensemble des acteurs du secteur social fait malheureusement le même constat, relève le peu d'attractivité, cet imbroglio nuit gravement à l'exercice du service, notamment en terme de charge de travail.

Aussi, si les recrutements sont sans cesse à renouveler et mobilisent l'équipe de direction, la prise en compte des réalités d'exercice des missions doit être partagée tant avec les autorités de financements qu'avec les autorités judiciaires et administratives, qui ne peuvent méconstruire les difficultés liées aux évolutions des publics et de leurs besoins. Sans cette reconnaissance qui viendra inévitablement recréer des espaces de possibles et de sérénité, il est à craindre que le secteur de la protection de l'enfance devra faire face à une pénurie de candidatures qui générera indéniablement de nouvelles difficultés dans les accompagnements.

Au-delà, si le service travaille à l'écriture d'un projet de service renouvelé, qui tient compte des nouvelles ou des évolutions des problématiques actées par tous, notamment en ce qui concerne les tous petits, les entretiens médiatisés avec les familles fortement en conflit, les groupes de paroles des familles..., ces développements devront être pris en compte en terme de moyens humains.

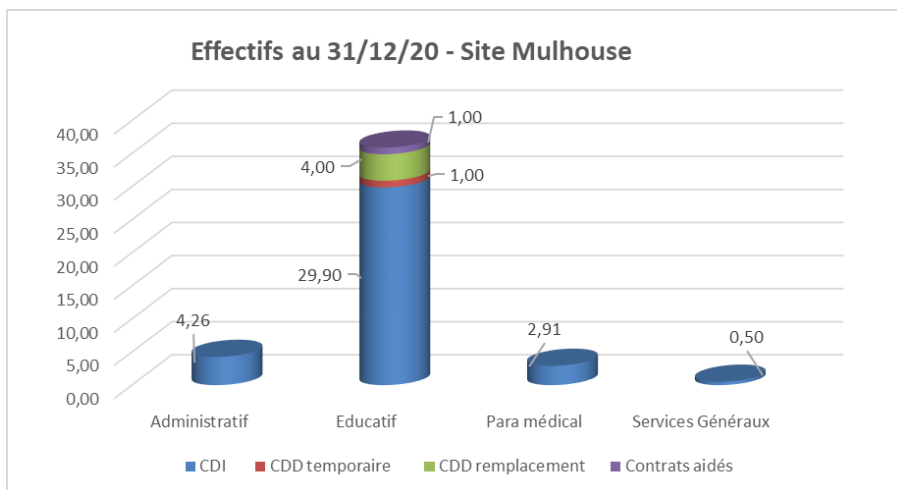
Site de Colmar

2018	2019	2020
37.03	36.44	38.60



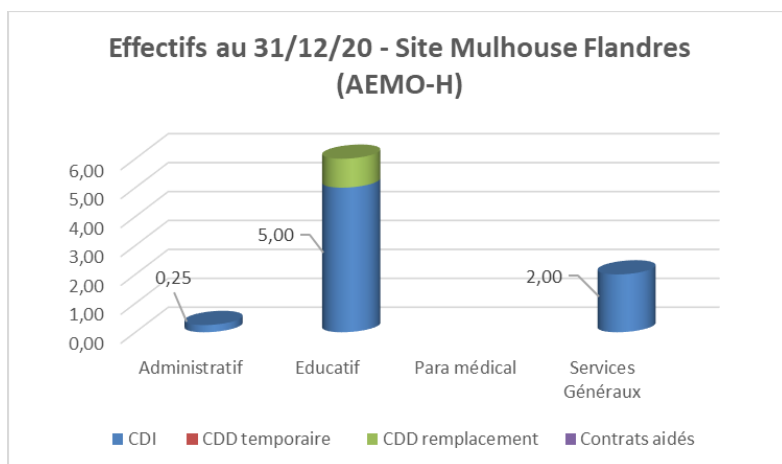
Site de Mulhouse Bassin

2017	2018	2019
44,57	43,12	42,66



Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

2018	2019	2020
7.55	8.55	8.25



6. CONCLUSION

Au terme d'une année particulièrement éprouvante, qui a révélé et les aptitudes des professionnels à faire face, à agir en toute responsabilité envers les mineur(e)s et leurs familles, mais qui a aussi creusé les inégalités, enfermé parfois les plus vulnérables dans de nouveaux carcans, il apparaît indispensable de revisiter le dispositif territorial de la protection de l'enfance afin de garantir un minimum d'espoir et de mieux vivre à ceux et celles qui sont éprouvés mais également à ceux et celles qui agissent quotidiennement pour une société plus juste.

Les mois à venir seront pour certains source de rupture, de perte de repères, et pour certain(e)s mineur(e)s d'épreuves dont nous ne pouvons ignorer les conséquences si les politiques publiques n'évoluent pas vers un redimensionnement des moyens qui leur seront accordés.

Ainsi, au fil des années, les accompagnements se sont complexifiés, les situations relationnelles en famille dégradées, les possibilités d'insertion réduites, les troubles et les carences enkystés, alors que la considération des moyens à mettre en adéquation ne l'a pas été en mettant de fait les intervenants dans des situations d'urgence permanente, sans cesse renouvelée.

Aussi, s'il revient aux opérateurs de repenser les axes prioritaires, de redéfinir des modalités d'intervention, il est indispensable de penser des coresponsabilités qui garantissent l'évolution du travail social, qui prévoient des plans d'action concertés entre la CeA, les Magistrats et le Service, d'une part pour solutionner les délais d'attente, et d'autre part pour intensifier, moduler et mieux articuler les interventions.

Cette gouvernance partagée pourrait ainsi permettre des cadres de travail partagés dans l'intérêt de tous, pourrait faciliter l'expérimentation de la mesure unique et soutiendrait la confiance mutuelle indispensable à l'efficacité de la protection de l'enfance.

Engagé dans cette volonté de renouer avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire, le Service AEMO/68 reste mobilisé pour innover et développer des prestations qui ont fait leurs preuves et qui sont reconnues, telles les prestations d'AEMO/R et d'AEMO/H qui participent activement au maintien des mineur(e)s dans leur milieu naturel.

Enfin, parce que cette année a été source de nombreuses inquiétudes, a généré parfois des doutes quant au sens du travail, a obligé à supporter beaucoup d'insatisfactions, je remercie l'ensemble des professionnels du service AEMO/68 pour leur engagement et leur bienveillance les uns envers les autres.